



328-2002 - 27 septembre 2002

Franz Fischler

‘Les propositions agricoles dynamisent les produits de qualité luxembourgeois’

M. Franz Fischler, commissaire chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, se rend aujourd'hui et demain à Luxembourg pour passer en revue, avec le gouvernement luxembourgeois et des associations agricoles, environnementales ou de consommateurs, les propositions de la Commission concernant la révision à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC). Lors d'une conférence de presse, M. Fischler a déclaré que la Commission n'entendait pas „révolutionner“ la politique agricole. "Tant le budget de l'agriculture que les objectifs de la PAC restent inchangés. La révision à mi-parcours est favorable au Luxembourg à plusieurs égards: le revenu des agriculteurs et l'avenir des exploitations sont assurés. Les agriculteurs seront incités à produire pour le marché au lieu de voir leurs produits grossir les stocks d'intervention. Les agriculteurs luxembourgeois tireront particulièrement profit du renforcement de la politique de développement rural, parce que les superficies agricoles du pays sont presque exclusivement situées en zone défavorisée. De plus, les nombreux petits agriculteurs ne seront pas oubliés, dans la mesure où ils seront totalement exonérés de la modulation. D'autre part, la confiance des citoyens luxembourgeois à l'égard de la politique agricole s'accroîtra, parce qu'à l'avenir nous avons l'intention de favoriser la qualité au lieu de la quantité", a déclaré M. Fischler.

Ne pas laisser passer la chance

M. Fischler a invité les États membres à ne pas laisser passer la chance de procéder maintenant à l'adaptation de la politique agricole aux exigences de notre société. "Ce serait une erreur d'attendre que les événements - allant des négociations sur la prochaine période de financement 2007-13 dans le cadre de l'OMC jusqu'à l'élargissement - nous prennent par surprise et que notre marge de manœuvre se réduise progressivement. Ce serait tout à fait contraire à l'intérêt de nos agriculteurs. Nous ne posons pas la question de savoir s'il faut aider les agriculteurs, mais celle de savoir comment les aider. Nous voulons utiliser les moyens disponibles avec plus d'efficacité et de manière plus rationnelle. Nous ne pouvons pas espérer que les zones rurales se développeront, que notre environnement sera protégé, que les animaux seront élevés dans de bonnes conditions et que la viabilité économique des agriculteurs et de l'agriculture sera assurée, si nous ne sommes pas disposés à en payer le prix. Notre proposition tient compte de ces aspirations.", a déclaré le commissaire.

M. Fischler a souligné que le Luxembourg est un pays qui attache une très grande importance à la tradition et à la qualité, un pays possédant une culture rurale riche et multiple et offrant des produits agricoles de qualité, allant du "Salaison Fumée Schinken" aux excellents produits laitiers, en passant par le miel

luxembourgeois. M. Fischler a ajouté : "La qualité revêt également une importance de premier plan pour les consommateurs et c'est pourquoi nous voulons nous y consacrer davantage à l'avenir. Nos propositions visent à assurer aux agriculteurs des aides financières accrues pour leur permettre de satisfaire aux normes de production sévères que les consommateurs attendent d'eux. Les prestations des agriculteurs en matière de recherche de la qualité et de protection de l'environnement et des animaux devront être rémunérées. Nos propositions devraient permettre d'aider davantage la commercialisation de ces spécialités traditionnelles. Si nous voulons préserver des paysages traditionnels tels que les Ardennes ou la „petite Suisse luxembourgeoise“, il faudra renforcer la politique de développement rural.

La presque totalité des superficies agricoles luxembourgeoises se trouve en zone défavorisée et bénéficiera donc du renforcement de cette politique. Nous voulons que les agriculteurs soient directement rémunérés pour les prestations qu'ils fournissent à la société en matière de protection de l'environnement et des animaux ainsi que de conservation du paysage de culture, selon le principe „à toute prestation, sa contrepartie“. Les agriculteurs luxembourgeois devront pouvoir produire ce que les consommateurs exigent au lieu de produire pour obtenir un maximum de subventions. Tel est le but des paiements directs découplés de la production. Pour les obtenir, les agriculteurs devront cependant produire dans des conditions satisfaisantes les biens d'intérêt général que la société attend d'eux. À l'avenir, les paiements directs seront donc liés au respect des normes applicables à la protection de l'environnement, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux.", a conclu M. Fischler.

La révision à mi-parcours comme base de la réforme

Le 10 juillet 2002, la Commission européenne a présenté une révision à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC), dans laquelle elle estime qu'il y a lieu de mieux motiver les dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture. Il s'agit non seulement de soutenir les revenus des agriculteurs mais aussi d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne la qualité alimentaire, la préservation de l'environnement, le bien-être des animaux, les paysages et le patrimoine culturel ou le renforcement de l'équilibre et la justice sociale. Cette révision prévoit d'affranchir les agriculteurs des tracasseries, de les encourager à produire selon des normes élevées pour le revenu marchand le plus haut plutôt que pour obtenir le maximum d'aides. Pour les consommateurs et les contribuables européens, la révision garantira une meilleure utilisation des ressources.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission propose

- de rompre le lien entre la production et les aides directes,
- de subordonner ces aides au respect des normes en matière d'environnement, de sécurité des aliments, de bien-être des animaux et de sécurité sur le lieu de travail,
- d'augmenter substantiellement l'aide par une modulation des paiements directs, les petits agriculteurs étant exonérés,
- de mettre en place un système d'audit agricole,
- d'introduire de nouvelles mesures de développement rural pour améliorer la qualité de la production, la sécurité des aliments et le bien-être des animaux, et pour couvrir les coûts de l'audit agricole.

En ce qui concerne la politique de marché, qui reste un pilier essentiel de la PAC, la Commission propose:

- d'achever le processus de la réforme, en particulier par une diminution de 5% à terme du prix d'intervention et par un nouveau système de protection aux frontières,
- une diminution du paiement supplémentaire pour le blé dur, s'accompagnant d'une nouvelle prime à la qualité,

- une diminution, assortie de compensations, du prix d'intervention pour le riz et
- des adaptations dans les secteurs des fourrages séchés, des protéagineux et des fruits à coques.

Ces propositions respectent intégralement les orientations générales et le cadre financier définis dans l'Agenda 2000.

Informations complètes sur la proposition de la Commission:

http://europa.eu.int/comm/agriculture/mtr/index_de.htm

Pour plus d'informations

Fons Theis – 4301- 32925

E-Mail alphonse.theis@cec.eu.int

Ernst Moutschen – 4301 – 32574

E-Mail: ernst.moutschen@cec.eu.int